RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Construction d'un pôle culturel

Date et heure limites de réception des offres :
Jeudi 17 décembre 2026 à 12:00

Mairie de Moréac
1 BIS rue de la Fontaine
56500 Moréac

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Construction d'un pôle culturel
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	13
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Défini par lot
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite obligatoire (lots 01-02 uniquement)

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 5
1.6 - Réalisation de prestations similaires 5
2 - Conditions de la consultation 6
2.1 - Délai de validité des offres 6
2.2 - Forme juridique du groupement 6
2.3 - Variantes 6
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles 6
2.5 - Développement durable 6
3 - Les intervenants 6
3.1 - Maîtrise d'œuvre 6
3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier 6
3.3 - Contrôle technique 6
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 7
4 - Conditions relatives au contrat 7
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 7
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 7
4.3 - Respect des principes d'égalité, de laïcité et de neutralité 7
4.4 - Confidentialité et mesures de sécurité 7
5 - Contenu du dossier de consultation 7
6 - Présentation des candidatures et des offres 8
6.1 - Documents à produire 8
6.2 - Visites sur site 9
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 10
7.1 - Transmission électronique 10
7.2 - Transmission sous support papier 11
8 - Examen des candidatures et des offres 11
8.1 - Sélection des candidatures 11
8.2 - Attribution des marchés 11
8.3 - Suite à donner à la consultation 12
9 - Renseignements complémentaires 12
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 12
9.2 - Procédures de recours 12

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne la construction d'un pôle culturel sur la commune de Moréac.

Le pôle culturel de Moréac sera un véritable centre intergénérationnel et multimédia, combinant lecture, ludothèque, espace vidéo ludique, hall d'exposition et salle avec gradins pour spectacles et animations culturelles. Avec une surface de plus de 1 000 m², il se distingue comme le seul équipement de cette ampleur dans le centre du Morbihan. Le projet renforce la vitalité économique, sociale, culturelle et éducative du territoire, tout en favorisant le lien social et l'apprentissage pour toutes les générations.

Lieu(x) d'exécution :

Rue de la Fontaine
56500 Moréac

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 14 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
00	DEMOLITION
01	TERRASSEMENT - VRD - AMENAGEMENTS PAYSAGERS
02	GROS OEUVRE
03	CHARPENTE - OSSATURE BOIS - BARDAGE
04	COUVERTURE ZINC
05	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM
06	MENUISERIES INTERIEURES - AGENCEMENT
07	DOUBLAGE - CLOISON - PLAFONDS - ISOLATION
08	PLAFONDS SUSPENDUS
09	REVÊTEMENTS DE SOLS - FAÏENCE
10	PEINTURE
11	ÉQUIPEMENTS SCÉNIQUES
12	PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION - ÉQUIPEMENTS CUISINE - CLIMATISATION
13	ÉLECTRICITÉ - CFO/CFA
14	SIGNALÉTIQUE

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Le ou les lots suivants seront passés selon une procédure distincte de la présente consultation, conformément aux dispositions des articles L. 2122-1 et R. 2122-8 ou L. 2123-1 et R. 2123-1 2° du Code de la commande publique :

Lot n°14 : SIGNALÉTIQUE

Le lot n°00 : DEMOLITION a, quant à lui, déjà fait l'objet d'une procédure adaptée ouverte.

Par conséquent, les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots sauf les lots 00 et 14.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45212300-9	Travaux de construction de bâtiments à usage artistique et culturel

Lot(s)	Code principal	Description
01	45112500-0	Travaux de terrassement
01	45231112-3	Installation de réseau de conduites
01	45234116-2	Travaux de construction de voies
02	45223220-4	Travaux de gros œuvre
03	45261100-5	Travaux de charpente
03	45223200-8	Ossatures
03	45262650-2	Travaux de bardage
04	45261210-9	Travaux de couverture
05	45421000-4	Travaux de menuiserie
06	45421000-4	Travaux de menuiserie
06	44115800-7	Aménagements intérieurs de bâtiment
07	45320000-6	Travaux d'isolation
07	45421141-4	Travaux de cloisonnement
08	45421146-9	Mise en place de plafonds suspendus
09	45432130-4	Travaux de revêtements de sols
10	45442100-8	Travaux de peinture
11	45237000-7	Travaux de construction de scènes
11	32342410-9	Matériel de sonorisation
12	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
12	45332000-3	Travaux de plomberie et de pose de conduits d'évacuation
12	39221000-7	Équipement de cuisine
13	09310000-5	Électricité
14	45316200-7	Installation de matériel de signalisation

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

⚠ **La réponse à la PSE est obligatoire.**

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Lot(s)	Code	Libelle
11	PSE1	Ensemble de 6 projecteurs LED avec accessoires tels que définis dans le CCTP du lot 11

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

MAARCHITECTES
7 rue Arsène Simon
22190 Plérin

Courriel : agence@maarchitectes.fr

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

3.3 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

BUREAU VERITAS
2 rue de Suède
56400 Auray

Courriel : erwan.raguenes@bureauveritas.com

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau I sera assurée par :

SOCOTEC
Agence Construction Lorient
4 Rue Alice Coléno ZAC de Ketfichant Naturapole
56100 Lorient

Courriel : lionel.barthod@socotec.com

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Respect des principes d'égalité, de laïcité et de neutralité

Les prestations ayant pour objet l'exécution d'un service public, les candidats sont informés que le titulaire devra respecter les principes de la République que sont l'égalité des usagers, la laïcité et la neutralité.

L'attention des candidats est attirée sur les dispositions du CCAP qui rappellent ces obligations et précisent les modalités de contrôle et de sanction du titulaire lorsque celui-ci n'a pas pris les mesures adaptées pour mettre en œuvre ces obligations et faire cesser les manquements constatés.

4.4 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes, propre à chaque lot
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cadre du mémoire technique
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes, préambule
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes, propre à chaque lot
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF), propre à chaque lot
- Le calendrier prévisionnel d'exécution (calendrier directeur)
- Le plan général de coordination (PGC)
- Le rapport initial du contrôle technique (RICT)

- L'étude géotechnique de conception phase PRO
- La notice acoustique
- La charte de chantier à faibles nuisances
- La synthèse de calcul RE2020
- La RE2020 partie thermique et partie environnementale
- Le tableau des portes intérieures
- Le tableau des surfaces
- La série des pièces graphiques (56 fichiers)

Il est disponible gratuitement sur le profil acheteur : https://marches.megalis.bretagne.bzh/.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des travaux exécutés au cours des trois dernières années, notamment dans la construction d'équipements publics d'envergure comparable au présent marché, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique du candidat	Non
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non

Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non
Attestations d'assurance responsabilité civile et décennale en cours de validité	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'**acte d'engagement** (AE) et ses annexes, dûment rempli, propre au lot	Non
La **décomposition du prix global forfaitaire** (DPGF), dûment remplie, propre au lot *	Non
Le **cadre de mémoire technique**, dûment rempli **	Non
Le **planning détaillé** par tâche respectant le planning prévisionnel	Non
Les **fiches techniques** correspondant aux matériels et produits proposés par le candidat, leur performance et leur provenance	Non
L'**attestation de visite** (uniquement pour les lots 01-02)	Non

*Le candidat doit **OBLIGATOIREMENT** renseigner **INFORMATIQUEMENT** les lignes de la DPGF jointe au DCE. La DPGF doit être transmise par le candidat sous forme d'un fichier informatique au format natif « .xlsx ». Le fichier au format « xlsx » sécurisera l'analyse des offres en supprimant toutes erreurs de ressaisie.

** Le candidat doit **OBLIGATOIREMENT** compléter le cadre de mémoire technique joint au DCE. Tout autre document rendu ne sera pas analysé (hors planning détaillé et fiches techniques). Nombre de page maximum = 12 pages ; les pages supplémentaires ne seront pas analysées. Le candidat ne doit pas en modifier le format (portrait, taille des marges, police Aptos 12).

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

⚠ **Une visite sur site est obligatoire uniquement pour les lots 01-02.**

Une visite sur site est obligatoire uniquement pour les lots 01-02.
L'offre d'un candidat à l'un de ces lots qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :
Le candidat peut visiter librement le site.

La preuve de la visite est établie par une attestation sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat et remise dans son pli.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://marches.megalis.bretagne.bzh/.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Mairie de Moréac
1 BIS rue de la Fontaine
56500 Moréac

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 2 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	**40.0 %**
2-Valeur technique	**60.0 %**
2.1-Moyens humains et matériels	*10.0 %*
2.2-Méthodologie d'exécution et organisation du chantier (préparation, modes opératoires d'exécution, approvisionnement, autocontrôles…)	*25.0 %*
2.3-Planning d'exécution	*10.0 %*
2.4-Dispositions prises en matière de démarche environnementale et de gestion des déchets	*10.0 %*
2.5-Dispositions prises en matière de propreté et de sécurité sur le chantier	*5.0 %*

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /100.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :
Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).
Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.
Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Les sous-critères de la valeur technique sont notés sur 10.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations avec les 3 candidats arrivés premiers au classement. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation. Il est donc dans l'intérêt du candidat d'optimiser son offre initiale.

La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre (prix, valeur technique, planning…) ainsi que les pièces administratives et techniques (hormis exigences minimales et critères d'attribution). Elle ne pourra aboutir à une modification substantielle.
Elle pourra se tenir en visio, en présentiel ou via le profil acheteur.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://marches.megalis.bretagne.bzh/

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Rennes
Hôtel de Bizien
3 Contour de la Motte
35044 RENNES CEDEX CS 44416

Tél : 02 23 21 28 28
Télécopie : 02 99 63 56 84
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : http://www.ta-rennes.juradm.fr/

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Rennes
Hôtel de Bizien
3 Contour de la Motte
35044 RENNES CEDEX CS 44416

Tél : 02 23 21 28 28
Télécopie : 02 99 63 56 84
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : http://www.ta-rennes.juradm.fr/